

PARLONS FAIR-PLAY



20
TERRE
DE JEUX
24

Comité Français du Fair Play
Membre de l'EFPM



La newsletter #18

Édito

Février 2024

Bonjour à toutes et à tous,

Vous découvrirez dans cette 1^{ère} newsletter de 2024, l'interview très riche de Brigitte DEYDIER, athlète de haut-niveau bien connue dans le monde du sport, puisque championne du monde à 3 reprises et avec de multiples autres titres européens en moins de 66 kg, mais également DTN de la Fédération française de judo, directrice de la Ryder Cup à la Fédération française de golf, puis chargée de la performance 2024 au Ministère des Sports avant de devenir « conseiller performance » à l'ANS et aujourd'hui coprésidente de l'Association nationale de la performance sociale du sport (ANPSS) et présidente de l'association « Médiateur du Sport » dont vous découvrirez les missions dans cette Newsletter.

Le CFFP a été souvent cité dans les médias ces dernières semaines avec le guide GREIS que nous venons de présenter au CNOSF le 30 janvier dernier et qui constitue une réponse concrète aux problématiques d'intégrité et d'éthique dans le sport. Les fédérations vont pouvoir s'appuyer sur ce guide pour faire progresser l'image du sport, bien malmenée depuis quelques temps !

Enfin vous découvrirez en page 7 les nombreuses actions du CFFP auxquelles on peut ajouter la préparation d'un Forum important sur le Trêve Olympique et sur lequel nous reviendrons en détail dans la newsletter du mois de mars.

Jean-Pierre MOUGIN,
Président du CFFP



L'ANPSS

POUR UN SPORT QUI SOIT DANS LA COMPLETUDE

L'Association nationale de la performance sociale du sport (ANPSS - <https://anpss.fr>) est une pièce importante mais méconnue du paysage sportif hexagonal.

Ce qu'elle promet a, au demeurant, indirectement à voir avec ce que défend le CFFP.

« La création de l'ANPSS est née du manque de considération et de compréhension des enjeux du sport de demain, rappelle, en préambule, sa Coprésidente, Brigitte Deydier. En effet, le sport est aussi un formidable outil de performance sociale. A ses acteurs d'en être pleinement conscients et d'aider la société à évoluer, notamment en intégrant les valeurs fondatrices du sport que sont le respect, le travail, la tolérance, le fair-play, etc. » En somme, l'Association bataille pour élever la performance sociale du sport au rang de composante incontournable des politiques publiques sportives, éducatives, sociales et d'insertion. Le défi est majeur : contribuer à bâtir un monde dans lequel le sport est reconnu comme une solution pertinente des problématiques de société (emploi, éducation, santé, citoyenneté...), ce qui implique de porter au-devant de la scène un nouveau modèle fondé sur la coopération d'une diversité d'acteurs dont la pertinence des actions est reconnue.

Dans cette louable optique, l'ANPSS a vocation à « être un porte-parole de toutes les associations qui œuvrent sur le terrain et qui n'ont pas forcément le temps ni les moyens de se poser en interlocutrices des pouvoirs publics, décrypte Brigitte Deydier. L'ANPSS fait donc véritablement office de porte-voix de ce mouvement socio-sportif pour que les diverses institutions lui confèrent la place qui lui revient. » Elle compte environ soixante-dix adhérents dont certains pèsent de tout leur poids à l'image du Conseil Social du Mouvement Sportif (COSMOS) ou encore, de l'opérateur de compétence, l'AFDAS.

» Faire se rencontrer l'écosystème du sport et l'écosystème social «

In concreto, l'ANPSS a, avant tout, pour mission d'accompagner les associations qui la contactent à cette fin. Les modalités de son apport sont plurielles, qu'il s'agisse de leur montée en compétence, de leur recherche de financements, d'identifier les bons interlocuteurs auxquels s'adresser, de coordonner les différentes parties prenantes d'un projet ou encore, de la mise en réseau dans une optique de partage d'expériences et de diffusion des bonnes pratiques. « Nous répondons aux besoins de ceux qui nous sollicitent et qui ne savent pas forcément comment s'y prendre, confirme Brigitte Deydier. Dans le même temps, l'idée est de familiariser, d'acculturer et de faire adhérer les Fédérations aux principes de performance sociale. La démarche est bel et bien collective. Outre la demande des pouvoirs publics en ce sens, il en va de la responsabilité individuelle et collective des dirigeants, des fédérations, etc. » Ce qui implique de voir grand : « Plus largement, il convient d'animer les territoires en faisant se rencontrer l'écosystème du sport et l'écosystème social afin que les clubs aient connaissance de l'existence des Missions locales, des différents services de collectivités locales etc. Ce qui favorise le déploiement d'actions à destination des publics en difficulté (habitants des Quartiers prioritaires de la politique de la Ville - QPV - ou des zones rurales, migrants, femmes, etc.). » Qu'on se le dise, « la performance sociale

du sport, c'est vaste, sourit la Coprésidente de l'ANPSS. Cela va de l'insertion professionnelle à l'inclusion en passant par le vivre ensemble ou encore la citoyenneté. Mais, à terme, d'autres thématiques seront concernées comme la santé et la prévention. »

» Nous bénéficions d'une écoute car les autorités sont très lucides «

En somme, l'ANPSS se démultiplie pour la bonne cause. Ainsi programme-t-elle, à une fréquence trimestrielle, des webinaires destinés à favoriser le débat et à lever certains freins auxquels les associations sont susceptibles d'être confrontées. Parallèlement, l'ANPSS s'implique dans certains dispositifs nationaux. Par exemple en épaulant les sept fédérations sportives qui se sont engagées dans le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) en faveur de l'inclusion par le sport, ce dernier ayant pour objectif de faire entrer des jeunes issus des QPV sur le marché de l'emploi.

Pareil activisme explique que l'Association soit consultée par ceux qui nous gouvernent lorsqu'il est question de faire évoluer le corpus légal et réglementaire sur le sujet. De même, l'ANPSS avait-elle pu compter, en 2022, lors des Rencontres nationales de l'inclusion qu'elle organisait, sur la présence de la ministre du Travail d'alors, Élisabeth Borne. « Nous bénéficions d'une écoute car les autorités sont très lucides sur la nécessité de mettre en place des process et sur la capacité de clubs à œuvrer en ce sens », se félicite Brigitte Deydier. Qui sait que les planètes sont plus que jamais alignées depuis le lancement, en fin d'année dernière, de l'Alliance pour l'inclusion par le sport corroborée par la publication d'un Manifeste (<https://www.sports.gouv.fr/manifeste-de-l-alliance-pour-l-inclusion-par-le-sport-2355>). ■

La médiation

GAGNE À ÊTRE CONNUE

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce processus de résolution à l'amiable des conflits s'applique aussi au sport. C'est la vocation de l'association Médiateurs du sport (www.mediateursdusport.com).

La médiation recèle des avantages non négligeables pour tout justiciable : elle est à la fois plus rapide, accessible, moins coûteuse et plus participative. « Les clubs et les comités ont besoin d'être aidés. Or, le timing judiciaire ne correspond pas du tout à celui du sport, a fortiori pour des petits dossiers qui pourraient être réglés en bonne intelligence et de manière efficiente à condition d'apprendre à se parler. Or, nous avons du mal à faire évoluer les mentalités en ce sens et à faire comprendre que les choses sont susceptibles de se solutionner autrement, sous les auspices d'un intermédiaire et non devant un tribunal », explique Brigitte Deydier, Présidente de l'association Médiateurs du sport et, par ailleurs, membre du Comité de déontologie du CNOSF.

*Des frais bien moindres
que ceux d'une procédure judiciaire*

La médiation s'applique à une pluralité de situations et de configurations récurrentes dans le secteur du sport. Exemples :

- les contrats et les accords commerciaux avec des agents ou des sponsors ;
- les conflits de vestiaire portant sur les règles de vie commune ;
- l'organisation et la production d'événements ;
- les conflits au sein de la gouvernance ou relatifs à la gestion d'un équipement ou d'un club ;
- l'implantation, l'agrandissement ou la gestion d'un site sportif ;
- le coaching et la gestion humaine des athlètes ;
- les litiges entre l'Urssaf et les clubs sur la requalification du statut de bénévole en salarié avec une incidence sur les charges ;
- les comportements qui ne respecteraient pas la Charte du fair-play.

En revanche, sont exclus les différends inhérents à la performance sportive elle-même et à sa réalisation ainsi qu'aux infractions aux règles fédérales. Pour la simple raison que ce serait là marcher sur les platebandes des commissions de discipline des fédérations et empiéter sur la compétence du CNOSF en matière de conciliation.

Pour saisir le médiateur, il est préférable que cette possibilité soit préalablement incluse noir sur blanc dans le contrat qui lie, en amont, les parties. Mais celles-ci peuvent également opter en faveur de cette modalité une fois le désaccord survenu. Si elles se décident à franchir le pas, elles signent alors une convention avec le médiateur et s'engagent à mettre en œuvre de bonne foi les préconisations qui feront consensus. ■■■

Philippe Manassero

AU SEIN DE BEAUCOUP DE CDOS, L'APPROCHE DU FAIR-PLAY EST RÉELLEMENT PRISE EN COMPTE

Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) des Alpes-Maritimes, également représentant des CDOS au sein du Bureau exécutif élargi du Comité national olympique et sportif (CNOSF), précise dans quelle mesure les CDOS peuvent être les acteurs du fair-play.

« Chaque CDOS organise son approche du fair-play et de l'enseignement des valeurs de l'olympisme comme il l'entend, explique, en préambule Philippe Manassero. Au sein de beaucoup de Comités, cette approche est réellement prise en compte. Les uns et les autres ont mis en place des actions spécifiques en ce sens. C'est important. » Dans les Alpes-Maritimes, le CDOS a, par exemple, conçu, il y a cinq ans, en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), un jeu à base de cartes intitulé « Carton rouge à la violence ». Il aborde, sous forme de quizz didactiques, les problématiques de respect de l'arbitre, des supporters, des joueurs, etc. Ce support est présenté lors des journées dédiées au sport et au cours de la Caravane du sport, qui comprend vingt-sept étapes au cours desquelles sont proposées, avec les comités départementaux concernés, une vingtaine de disciplines à destination des 4-14 ans. « L'objectif est de « conscientiser » une cible prioritaire, en l'occurrence, les parents (parents-sportifs et/ou parents-spectateurs), insiste le Président du CDOS azuréen. Cette initiative de

lutte contre la violence et les incivilités dans le sport contribue à faire évoluer les pratiques face aux défis de la société moderne et à rappeler au public et aux sportifs les notions de fair-play, d'esprit d'équipe et autres valeurs défendues par le sport. Par ailleurs, nous avons lancé d'autres actions citoyennes, notamment avec la Gendarmerie en ce qui concerne la prévention des addictions. »

“ Nous soutenons l'initiative de voir une place ou une rue baptisée au nom d'Alice Milliat ”

Le CDOS 06 compte, en outre, une vice-présidente chargée des questions d'éducation et de citoyenneté qui travaille notamment sur tout ce qui a trait aux diverses agressions sexuelles, verbales, etc. Et ce, en lien avec le référent éthique nommé par chaque comité

départemental. Ces derniers feront, au demeurant, prochainement l'objet d'une formation. « On est là avant tout dans le domaine préventif. Pour ce qui est des actes en eux-mêmes, ils sont traités par les fédérations et les ligues sur les plans disciplinaire et judiciaire », précise Philippe Manassero, pour qui toutes les bonnes idées sont les bienvenues : « Faute de temps dans la mesure où nous effectuons déjà beaucoup de choses, nous ne remettons pas de prix du fair-play lors de manifestations sportives ou de notre assemblée générale. Ce serait une bonne chose de le faire. De même, nous soutenons l'initiative du CFFP de voir une place ou une rue baptisée au nom de Pierre de Coubertin ou d'Alice Milliat dans chacune des villes où passera la flamme olympique. Peut-être davantage au nom d'Alice Milliat qui est nettement moins connue et qui a beaucoup fait pour la féminisation du programme des Jeux olympiques. » A noter que lors du prochain Festival du film sportif que le CDOS organise chaque année à Beausoleil, sera diffusé le film « Les Incorrectes », sur Alice Milliat. ■

La Haute-Saône, UN CAS D'ÉCOLE

Dans ce département, l'organisme qui se bat sur le terrain pour défendre le fair-play souhaiterait un concours plus appuyé du CDOS 70.

La Commission départementale du fair-play a vu le jour dans les années 2000, à une époque où la violence gangrenait déjà passablement le sport. Au point que le ministère des Sports avait élaboré, en guise de support didactique sur le sujet, des cassettes vidéo à l'intention des Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS). Le président du CDOS de Haute-Saône, Jean-Claude Ayala, avait confié le dossier à André Caillet, alors vice-président du Comité départemental des médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif (CDMJSEA). Lequel a donc créé ladite Commission à laquelle ont, dès le départ, participé la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS), le CDOS, l'Union

nationale du sport scolaire (UNSS), l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP), des clubs et des athlètes.

Avec le concours de la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP), la mission première de cette instance était et reste d'animer, dans le cadre d'un stand intitulé « Le fair-play toujours gagnant » comportant 8 kakemonos, des actions de promotion du fair-play et du respect dans le sport, en particulier dans les établissements scolaires, lors de diverses compétitions (tournois de football, courses cyclistes, sportathlon, etc.), voire dans les quartiers en partenariat avec les Municipalités concernées. L'objectif est, en sus, de faire signer la Charte du Fair-Play à des jeunes qui se voient souvent remettre des goodies.

« Nous aurions besoin de davantage de moyens financiers et humains »

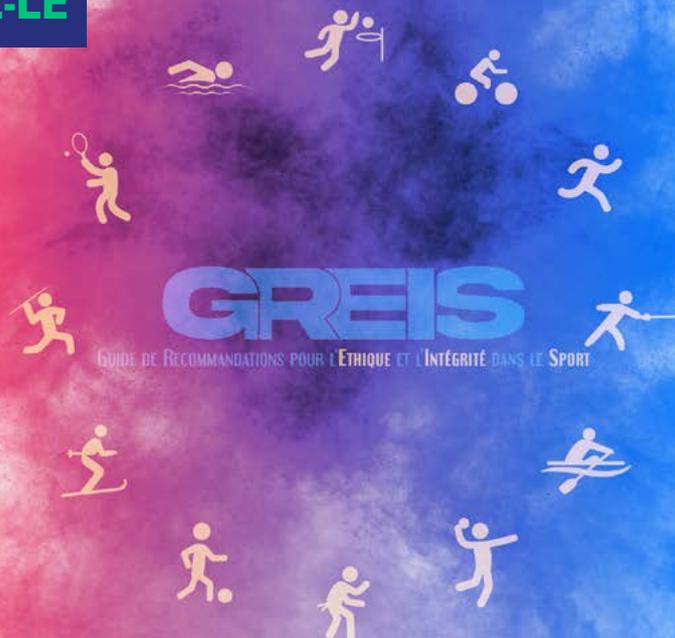
La Commission est aidée financièrement par l'Agence nationale du sport (ANS), le Fond Départemental de Développement à la Vie Associative (FDDVA) et la Fédération des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif (FFMJSEA). En revanche, depuis un changement à sa tête, le CDOS 70 a cessé tout soutien financier... même

si le CDMJSEA en est toujours membre.

« C'est vraiment dommage et dommageable alors que la Commission aurait besoin de davantage de moyens financiers et humains, sachant que nous sommes présents à une trentaine de manifestations par an. Chaque année, nous allons à la rencontre de 8 000 jeunes. Par exemple, quand nous allons dans un collège, nous passons deux heures avec chaque classe en proposant trois ateliers successifs aux élèves. Ils portent respectivement sur le fair-play, la prévention des violences sexuelles sur mineur, ainsi que sur le harcèlement sous toutes ses formes. Pour cela, l'État nous a d'ailleurs aidés à financer des kits pédagogiques. Nous sommes référencés par l'Inspection académique. Nous avons bonne presse et nous bénéficions d'une bouche-à-oreille positif, notamment de la part des inspecteurs de l'Éducation nationale. Si bien qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas en capacité de répondre à toutes les demandes dont nous sommes l'objet », déplore André Caillet.

A noter que dans un autre registre, la Commission se mobilise, depuis trois ans, dans le cadre de la Journée mondiale du bénévolat afin de susciter des vocations, notamment chez les moins de seize ans, et de les valoriser par la remise de médailles et de diplômes, en lien avec les associations dont ils sont adhérents. ■

SACHEZ-LE



Le GREIS, DÉJÀ UN SUCCÈS

Le 30 janvier, le président du CFFP, Jean-Pierre Mougin, et le président du CNOSF, David L'appartient, ont officiellement présenté le Guide de Recommandations pour l'Éthique et l'Intégrité dans le Sport (GREIS). Un projet conduit par le CFFP en collaboration avec la Fondation Lazio de Rome et le Groupement des Internationaux Français d'Athlétisme (GIFA). Cette initiative, financée par l'Union européenne dans le cadre des programmes Erasmus, est destinée à l'ensemble du mouvement sportif. Il s'agit, en effet, d'un outil pédagogique opérationnel qui met en lumière les valeurs du sport, l'éthique, la lutte contre les déviances comportementales ainsi que le respect de l'intégrité, mais qui surtout propose une liste de recommandations à mettre en œuvre par le mouvement sportif. « Cet ouvrage répond à une priorité de l'Union européenne et à un besoin sociétal nouveau généré par la place croissante du sport dans notre société et par ses dérives potentielles. L'objectif est de réguler les comportements de tous les acteurs concernés et de préserver l'intégrité du sport en permettant à chaque acteur d'identifier les comportements déviants, de les analyser, de mesurer leur importance et d'agir pour les combattre », explique Jean-Pierre Mougin.

Qui se félicite de l'accueil reçu de la part de diverses instances : « Le Guide a été très bien perçu par beaucoup de fédérations, lesquelles m'ont demandé de le leur envoyer. J'espère qu'elles se saisiront de ces problématiques et qu'elles en profiteront pour aménager leur organisation interne afin de pouvoir y répondre et mettre en œuvre les recommandations contenues dans le « GREIS ».

LES OLYMPIADES DE LA JEUNESSE, C'EST POUR BIENTÔT

La deuxième édition de cet événement se tiendra le dimanche 26 mai au stade Charléty, à Paris. Il est le fruit d'une collaboration entre la Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH) et un certain nombre d'organisations liées au sport et à la jeunesse comme le CFFP. L'objectif est de réunir quelque 3 000 élèves des collèges de France et de Navarre, lesquels seront fortement sollicités par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et la SMLH. L'ensemble des fédérations, et d'abord celles qui sont membres du CFFP, sont, de leur côté, incitées à s'associer à cette manifestation qui se veut éducative. En effet,

il s'agira de faire œuvre de pédagogie de manière ludique. La SMLH propose 2 niveaux de compétition : un premier niveau avec une compétition numérique via une plateforme de jeu accessible en permanence sur internet et un second niveau avec une compétition physique sur la journée du 26 mai, avec des stands et des défis à relever mettant en pratique les connaissances acquises lors de la compétition numérique et ainsi marquer des points pour le compte de leur équipe et de leur établissement scolaire. La transmission des valeurs, des savoirs et des savoir-faire est au cœur de chaque activité. L'esprit d'équipe sera le fil conducteur de l'activité au sein des stands et permettra de marquer des points qui compteront pour le classement final.

Ces Olympiades de la Jeunesse sont placées sous le parrainage du Président de la République.

Contact : Adèle Drouot : adele.drouot@smlh.fr

SOUTENEZ LE CFFP !

Pour avoir les moyens humains et financiers de ses missions d'intérêt public, le CFFP a besoin d'élargir la base de ses membres au-delà des fédérations, CROS et CDOS.

C'est pourquoi il a récemment lancé une campagne en ce sens, avec un slogan qui dit tout : « Le fair-play, c'est tous ensemble, sur tous les terrains, au quotidien ! Soutenez les actions du CFFP en devenant adhérent pour que le sport reste beau. » Avec une innovation : l'introduction, dans la grille des membres du CFFP, d'une nouvelle catégorie, à savoir les collectivités locales et territoriales (municipalités, communautés d'agglomération, conseils départementaux...), pour lesquelles le montant de la cotisation a été établi à hauteur de 100 euros. Elles pourront par là même avoir accès aux supports et outils pédagogiques élaborés par le CFFP. ■

POUR ADHÉRER AU CFFP
Comité Français du Fair Play_HelloAsso

**ACCÈS AU GUIDE
GREIS**
à diffuser largement



Fair-play : LE RÔLE DE LA LITTÉRATIE PHYSIQUE



La littératie physique, bien au-delà de l'aspect physique, se révèle être une école idéale pour inculquer les valeurs fondamentales du fair-play. En intégrant cette dimension dans l'éducation, les individus apprennent des leçons cruciales qui vont bien au-delà des limites d'un terrain de jeu.

Tout d'abord, la littératie physique enseigne le respect des règles. Que ce soit un match de football, une compétition de gymnastique ou une simple course, chaque activité physique a ses propres règles à suivre. Les participants apprennent, dès le départ, que le respect de ces règles est essentiel pour assurer un jeu équitable. Cela s'étend au-delà du terrain de jeu, enseignant aux individus l'importance du respect des normes éthiques dans tous les aspects de la vie.

En outre, la littératie physique cultive l'esprit sportif. Les victoires et les défaites font naturellement partie de toute activité compétitive. Les individus apprennent à célébrer le succès sans arrogance et à accepter la défaite avec dignité. Cette capacité à gérer les hauts et les bas de manière équilibrée est une leçon précieuse qui trouve des applications dans divers domaines de la vie, que ce soit sur le lieu de travail, dans les relations personnelles ou au sein de la communauté.

Un autre aspect important est le développement de la collaboration et de l'esprit d'équipe. Les activités physiques impliquent souvent un effort collectif, nécessitant une coordination harmonieuse entre les membres de l'équipe. Les individus apprennent à travailler ensemble,

à partager des responsabilités et à valoriser les contributions de chacun. Ces compétences de collaboration sont transférables à de nombreux aspects de la vie quotidienne.

En somme, la littératie physique constitue une école du fair-play en enseignant le respect des règles, la gestion éthique des succès et des échecs ainsi que la collaboration. L'éducation sportive pluridisciplinaire offre une approche holistique qui va au-delà de la stricte vision disciplinaire, favorisant le développement du fair-play de manière plus complète. En intégrant diverses disciplines sportives, les individus acquièrent des compétences et des valeurs qui contribuent à la formation d'athlètes respectueux de l'éthique, prêts à exceller sur le terrain de jeu et sur tous les terrains de la vie quotidienne.

*Renforcer le fair-play
en favorisant le respect mutuel
et la considération des autres*

Premièrement, la diversité des disciplines sportives expose les apprenants à une variété de règles et de normes éthiques. Chaque sport a ses propres codes de conduite, ce qui permet aux individus de développer une compréhension approfondie du fair-play dans des contextes variés. Cette polyvalence encourage une vision plus nuancée du respect des règles et de l'éthique, renforçant ainsi les fondements du fair-play.

De plus, une éducation sportive pluridisciplinaire favorise la résolution de problèmes et la prise de décision rapide. Chaque discipline sportive

présente des situations uniques qui exigent des réponses adaptées. En exposant les apprenants à divers défis, cette approche développe leur capacité à faire preuve de fair-play dans des circonstances variées, renforçant ainsi leur adaptabilité et leur compréhension des nuances éthiques.

L'esprit d'équipe et la collaboration sont également des aspects-clés encouragés par une éducation sportive pluridisciplinaire. En participant à différentes disciplines, les individus apprennent à travailler avec divers partenaires et à apprécier la diversité des compétences. Cette expérience enrichit leur compréhension de la valeur de la coopération, renforçant ainsi le fair-play en favorisant le respect mutuel et la considération des autres.

Une éducation sportive pluridisciplinaire offre une plateforme plus riche pour le développement du fair-play. Elle expose les apprenants à une diversité de règles, encourage la résolution de problèmes, renforce l'esprit d'équipe et favorise la compréhension des nuances éthiques. En adoptant cette approche, nous formons des individus non seulement compétents sur le terrain, mais également dotés d'une éthique sportive solide, prêts à appliquer le fair-play dans toutes les dimensions de leur vie.

Jean-Pierre Mougin,
président du CFFP
et **Gérard Perreau-Bezouille,**
président de la Fédération Française
des Clubs Omnisports (FFCO)

PARLONS FAIR-PLAY,
la newsletter du Comité Français du Fair Play.

Directeur de la publication : Jean-Pierre MOUGIN
Comité éditorial : Jean-Pierre MOUGIN, Gérard TUGAS et Alexandre TERRINI
Rédacteur en chef : Alexandre TERRINI
Maquette : ART.tiff-Act

RETROUVEZ NOUS SUR :   

 **ADHÉREZ AU CFFP**
ET DEVEZ AMBASSADEUR
DU
FAIR-PLAY